

**Avec vous pour notre commune...**



Belle affluence pour notre édition de la traditionnelle éco balade. Le Conseil de Développement du Pays des Vallons de Vilaine nous a accompagnés et nous a apporté son soutien. De plus, l'association « Mes poubelles au régime », a proposé des ateliers de création de produits d'hygiène et une réflexion sur le plastique.



## STÈLE DE LA NOUETTE

Le 16 septembre 1943, un bombardier B17 de l'armée américaine avec 10 personnes à bord, a été abattu au-dessus de notre commune par la chasse allemande. Trois des aviateurs furent tués, cinq furent faits prisonniers, deux autres réussirent à s'échapper. Une stèle a été installée sur ce lieu de mémoire le 16 septembre 1999 afin de se souvenir des aviateurs américains morts pour la France. Depuis cette date nous nous retrouvons ici chaque année.

**Cette cérémonie est importante pour nous. Elle est basée sur le devoir de Mémoire. Elle témoigne des faits tragiques qui se sont déroulés ici et de notre gratitude envers ces soldats.**

Beau moment d'échanges et une récolte moindre par rapport aux autres éditions : seulement une cinquantaine de kilos de déchets ! Sommes-nous sur le bon chemin ? Nous espérons vivement arriver à Zéro !



## Un franc succès pour cette deuxième édition de Festiv'en Lamee



Le public était au rendez-vous, la programmation a suscité l'enthousiasme de tous, l'endroit et le temps ont contribué à se sentir bien. Bref, petits et grands ont passé un très bon moment.

Merci à tous les organisateurs et à l'année prochaine.

## Compte-rendu de la séance du 29 août 2022 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée.

**Présents (10):** MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, M JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey, GUIHEUX Monique

**Absents excusés (4) :** Mme THÉPAUT Isabelle, MANROT Crystel, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien

Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

### Validation du compte rendu de la séance de conseil municipal du 11 juillet 2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de commenter le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 11 juillet 2022 et de l'approuver.

Il est précisé que la création du budget lotissement doit être nommé « Lotissement Ajoncs d'Or 2 » car il existe déjà un budget lotissement Ajoncs d'Or, que le logement au-dessus de la boulangerie est bien le 5-bis.

### Convention entretien chaudière :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de prix de l'entreprise MACÉ FROGÉ pour la maintenance située au sein de l'école Jules Verne relative à la chaudière (Bois et fioul) et à la ventilation.

Elle propose de signer la convention d'un an renouvelable au prix de 684 € HT soit 820.80 TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'accepter et de signer la convention entre l'entreprise MACÉ FROGÉ et la commune actant la maintenance des équipements cités ci-dessus.

### Déclarations d'intention d'aliéner parcelles K 1029 et K1068 :

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles :

- K 1029 située 6 Impasse des Marguerites 35620 Ercé en lamée
- K 1068 située La Sablonnière Rue des Pervenches 35620 Ercé-en-Lamée.

Après délibération, le Conseil Municipal, RENONCE à faire valoir le droit de préemption urbain sur ces deux terrains.

### Tarifification prestation repas pris à la cantine :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande relative à l'apport de panier repas au restaurant scolaire. Un débat s'engage au sein de l'assemblée afin de définir les conditions d'application de cette prestation. Les élus précisent que cette possibilité doit rester marginale pour ne pas modifier le marché négociée avec le prestataire de restauration scolaire, que toute demande doit faire l'objet d'une sollicitation en mairie pour une étude par les élus, que cette possibilité est offerte à condition de s'engager sur ce fonctionnement durant toute l'année scolaire, qu'il est obligatoire de déposer le repas au restaurant scolaire

avant 9h chaque matin.

Après délibération, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'étudier toute demande particulière de restauration, FIXE à 2,00 € par repas la participation aux frais (entretien, surveillance...).

### Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Madame Le Maire précise que ce changement de nomenclature sera effectué uniquement pour les budgets communaux concernés (pas le budget assainissement) et présente les informations relatives à la nomenclature M57. Le conseil municipal APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57, pour le budget principal de la commune, ainsi que ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, DÉCIDE d'appliquer le plan de compte développé, OPTE pour la fongibilité des crédits, AUTORISE Madame Le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans les limites exposées par la nomenclature M57, AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

### Validation Devis remplacement bloc gaz cantine :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il devient de plus en plus compliqué de remettre en route le chauffage du restaurant scolaire et que le dernier rapport de vérification annuelle sollicite le changement du bloc gaz cuisine du restaurant scolaire. Il convient donc de valider à présent le devis d'acquisition d'un bloc gaz et d'un boîtier de contrôle pour 2 528,00 € HT et 3 033,60 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal, VALIDE le devis de PROXISERVE de 2 528,00 € HT et 3 033,60 € TTC. pour l'acquisition d'un bloc gaz et d'un boîtier de contrôle

### Contractualisation avec ALCOME pour la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics

Madame RABANNE, première adjointe, présente ALCOME, un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021, en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de : 20 % de réduction d'ici 2024, 35 % de réduction 2026, 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont : **Sensibiliser** : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation, **Améliorer** : mise à disposition de cendriers, **Soutenir** : soutien financier aux communes qui s'engagent, **Assurer l'enlèvement** et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Après délibération, le Conseil Municipal, APPROUVE la signature du contrat-type entre la commune d'Ercé en Lamée et ALCOME pour la durée de l'agrément

### **Avenant à la convention de remboursement – Opération « Ptits Boulots »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a conventionné avec Bretagne Porte de Loire Communauté en 2017 pour l'emploi de jeunes de 16 à 17 ans par le biais de vacances estivales dans le cadre de l'opération « Ptits boulots ». Ce dispositif permet d'embaucher des jeunes pour des petites missions auprès des différents services municipaux. Par le biais de cette convention, la commune est l'employeur mais se fait rembourser par la communauté de communes les salaires versés ainsi que les charges sociales.

Avec les augmentations du SMIC horaire, le montant du remboursement évolue en 2022. Il convient donc de prendre un avenant pour le modifier : le taux horaire SMIC en juillet à 10,85€ brut et 11,07€ brut en août. Après délibération, le Conseil Municipal, VALIDE l'avenant à la convention « Opération Ptits Boulots » fixant à 254,40 € le remboursement de Bretagne Porte de Loire Communauté à communes participantes à l'opération pour les vacances de 17h qui auront lieu du 8 juillet au 31 août 2022

### **Création de postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité et de postes d'animateurs vacataires pour l'année scolaire 2022-2023**

Madame le Maire explique que la commune a besoin de créer 9 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le fonctionnement du service enfance pour l'année scolaire 2022-2023, à compter du 1er septembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, CRÉE 9 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, CRÉE 4 postes d'animateurs vacataires pour les mercredis et les vacances scolaires du 01/09/22 au 07/07/23

### **Tarification pour mise à disposition de salle à une structure extérieure pour activités culturelles**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante d'une demande de location de salle par une entité extérieure à la commune dans le cadre de la mise en place d'une activité culturelle.

La demande présentée par Mme THORE de DECLI'C de DESHY'D porte sur une mise à disposition de salle pour enseigner des ateliers de théâtre d'improvisation à destination des enfants et des adultes. Il est rappelé que toute demande doit être envoyée à la mairie pour étude préalable au cas par cas..Après délibération, le Conseil Municipal,VALIDE la demande présentée par Mme THORE de DECLI'C DESHY'D pour des ateliers de Théâtre d'improvisation 2022/2023, FIXE la redevance à 60 euros par mois.

## **Compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents (12):** MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique,

**Absents excusés (2) :** MM JARDIN Jeffrey, AULNETTE Maïwenn

**Pouvoirs (2) :** M JARDIN donne pouvoir à Mme BERTIN, MME AULNETTE donne pouvoir à M JACOB

### **Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance de conseil municipal du 29 août 2022**

### **Motion sur le projet de création de nouvelles lignes ferroviaires sur le territoire des Vallons de Vilaine, projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire (LNOBPL)**

Madame le Maire rappelle les enjeux et les grandes lignes du projet LNOBPL tout en précisant qu'actuellement les incertitudes liées à la mise en place de la zéro artificialisation nette pose la question de la consommation foncière locale par des projets extra communaux.

En conséquence, les élus d'Ercé en Lamée s'opposent fermement au principe même d'envisager une nouvelle voie de chemin de fer qui passerait demain sur le territoire des Vallons de Vilaine. Ils préfèrent être raisonnables en adaptant et en modernisant l'existant, en limitant l'impact de l'homme sur son environnement, en privilégiant d'autres voies plus sobres, moins coûteuses et plus raisonnables pour l'impact paysager et social sur le territoire.

### **Création du budget Ajoncs d'Or 2**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de créer un budget lotissement.

Le budget lotissement est assujéti à la TVA. Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

La création de ce budget permettra :

Le suivi de la situation financière du lotissement, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats.

De décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées ;

De faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA) ;

D'isoler les risques financiers.

### **Sinistre atelier municipal : devis de remplacement matériel**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la déclaration de sinistre concernant un vol avec effraction aux ateliers municipaux dans la nuit du 2 au 3 septembre 2022, notre assureur la SMACL a missionné un expert. Elle a également déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Compte tenu des nécessités de service et de la poursuite de l'entretien des espaces communaux, il s'avère indispensable de procéder rapidement au remplacement du matériel volé.

Madame le Maire présente un premier devis de remplacement et le soumet à l'assemblée délibérante, entreprise SARL VERY Cycles Motoculture 6 matériels pour un montant HT de 4 933,33 € soit 5 920,00 € TTC.

### **Création des « espaces sans tabac »**

Madame RABANNE, première adjointe, précise l'avancement du partenariat avec ALCOME et la ligue contre le cancer. Suite à la présentation du dispositif par Maëlle, membre du conseil municipal des jeunes, Mme RABANNE indique aux élus que le label « espaces sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), et ce, afin de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac ainsi que de préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes.

Mme le Maire s'engage à prendre un arrêté en vertu de ses pouvoirs de police afin d'acter l'interdiction de fumer sur certains espaces. Ainsi, les entrées devant le portail des écoles publique et privée, l'aire de jeux du Parc Marcel Boissard ainsi que l'accès de l'ALSH deviennent des « espaces sans tabac ».

La Commune s'engage à apposer une signalétique « espaces sans tabac ».

### **Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB 78 & AB79 & AB 80**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AB 78, AB79, AB 80 situées 6 rue des Aubépines

Pour plus de précisions, le compte-rendu sera publié dans son intégralité sur le site internet de la commune

**Eclairage public** Comme nous le savons tous, l'énergie sera le problème important des mois à venir. Comment diminuer sa consommation globale sur notre planète ?

Nous collectivité, cherchons à participer à notre mesure à cette diminution. Avec les conseils en énergie partagée du pays, nous cherchons toutes les sources d'économie.

### **C'est dans cet état d'esprit que nous allons modifier les horaires de l'éclairage public : matin à partir de 6H45, soir jusqu'à 21H00**

Les fêtes de Noël approchant, les communes vont s'illuminer. Nous faisons le choix de ne pas investir dans de nouvelles installations (comme initialement prévu au budget) et nous limiterons aussi l'amplitude d'éclairage.

Ps : vous verrez les installations de déco de Noël dès la fin du mois d'octobre ( pour permettre à chaque commune d'utiliser la nacelle inter communal ), mais pas de soucis, elles ne fonctionneront qu'au moment des fêtes

35620 Ercé en lamée..

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain.

### **Cession de terrain au profit de la commune**

Afin de régulariser une ancienne situation cadastrale et suite à la relance de M LUCE, ce dernier confirme son souhait de céder à la commune la parcelle cadastrée n°625, rue des Mimosas.

Cette cession de terrain à l'euro symbolique au profit de la commune a été estimée à 3m² selon les relevés effectués par le cabinet de géomètre SELAS QUARTA le 19 mars 2020.

Il convient aujourd'hui de réaliser cette cession par un acte authentique notarié.

### **Instauration d'un fonds de concours de fonctionnement pour 2022 par BPLC**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que par délibération du 13 septembre 2022, le Conseil communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté a fixé le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à hauteur de 50% du montant réparti, soit une enveloppe 2022 de DSC de 329 326€.

Parallèlement, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de l'instauration d'un fonds de concours de fonctionnement pour 2022 d'un montant de 329 326€.

La mise en place du Fonds de Concours en Fonctionnement permet un versement de 18293 € pour notre commune pour 2022. Il est précisé que ce fonds de concours ne pourra être versé qu'après délibération de l'ensemble des collectivités validant ce principe.

### **Devis sécurisation muret école**

Madame le Maire indique que la cour de récréation de l'école publique Jules Verne doit être sécurisée par la pose d'un garde-corps et d'un portillon.

Un premier devis avait été réalisé en octobre 2021 mais rejeté au vu du montant des travaux demandés. Un nouveau devis établi par l'entreprise PMTS pour 2 997,27 € HT soit 3 596,72 € TTC est soumis à l'assemblée délibérante.

# LES AÎNÉS À L'HONNEUR

## APRÈS-MIDI DÉTENTE

### Commune d'Ercé en Lamée

#### PROGRAMME DES ACTIVITÉS

Ce programme peut être modifié, nous vous informerons

**4 octobre : Atelier floral (participation financière)**

**11 octobre : Découverte des plantes comestibles**

**18 octobre : Concours de belote**

8 novembre : Découverte de nouveaux jeux de société

15 novembre : Atelier cuisine (participation financière)

22 novembre : Atelier Téléthon

29 novembre : Atelier Téléthon

**6 décembre : Atelier floral (participation financière)**

**13 décembre : Repas de Noël et atelier pliage de serviettes (participation financière)**

## TOUS AU CINÉMA

Vous souhaitez profiter d'une séance de cinéma, inscrivez vous en mairie auprès de Maryline 0299443016, puis rendez vous place de la mairie à 14H00 le jour de la séance, covoiturage possible.

**Prochaine séance lundi 10 octobre**

### Une belle course

**Avec: Line Renaud, Dany Boon, Alice Isaaz**

Madeleine, 92 ans, appelle un taxi pour rejoindre la maison de retraite où elle doit vivre désormais. Elle demande à Charles, un chauffeur un peu désabusé, de passer par les lieux qui ont compté dans sa vie, pour les revoir une dernière fois ...

**Petite enfance** : reprise des matinées d'éveil du Relais petite enfance communautaire. .

**Planning à ERCE-EN-LAMEE :**

Vendredi 7 octobre, vendredi 14 octobre, vendredi 21 octobre, vendredi 25 novembre—salle polyvalente—21 rue du Muguet de 9H30 à 11H30 animés par Maeva

De nombreux autres créneaux sur les autres communes, renseignez-vous auprès des animatrices.

Du 14 au 18 novembre : semaine thématique Snozelen/Motricité à Poligné

Pour plus de renseignements , pour vous inscrire et pour participer à ces matinées, merci de contacter les animatrices référentes : Maéva Dubois : 07 62 21 65 34, ou Carina Monteiro : 06 69 95 68 24, ou Agathe Perret: 06 07 37 16 13.



**La vie au restaurant scolaire...**

*Portes ouvertes au restaurant scolaire*

*Mardi 18 octobre 2022 à partir de 16h30*



UN grand MERCI à A.R.L.E.T pour nous avoir aidés à confectionner des sacs en tissu adaptés aux maternels. Désormais, petits et grands peuvent y glisser leurs serviettes pour aller au restaurant scolaire !



**Les enfants du CMEJ ne veulent plus de mégots dans les rues ! Ils ont trouvé une solution !**

Vous les attendiez ,eh bien prochainement vous les verrez à proximité de nos commerces : le CMEJ a réalisé les cendriers de rue avec la collaboration du service technique pour les supports en bois et l'entreprise Forge a Proto pour les plexiglass. Les enfants invitent les fumeurs à déposer leurs mégots dans ces cendriers afin qu'ils soient ensuite recyclés en mobilier urbain grâce à la société Mé Go . Les enfants ont créé les affichettes et peint les supports en bois, ils sont à présent fiers de vous présenter leur travail . Bravo à tous pour cette belle initiative !



**Une autre initiative : la boîte à idées** que vous découvrirez à l'ALSH.

Ainsi , petits et grands pourront toujours y accéder , sans avoir à passer par la mairie !

Un outil citoyen qui permet à tout un chacun de participer activement à la vie citoyenne et municipale de la commune via des propositions pour améliorer le cadre de vie à Ercé-en-Lamée





## Maison de l'Emploi et des Services

◆ Site de Bain de Bretagne

02 99 43 86 50 - 07 61 84 20 56

Le Steriad - 2 allée de l'Ille 35470 Bain-de-Bretagne

◆ Site de Grand-Fougeray

02 99 08 44 80 - 06 99 61 04 98

25 Place de l'Église 35390 Grand-Fougeray

[maisonemploiservices@bretagneportedeiloire.fr](mailto:maisonemploiservices@bretagneportedeiloire.fr)

Pour obtenir toutes les permanences de la Maison de l'emploi et des services, n'hésitez pas à aller sur le site ou à vous adresser à lamairie.



## ACTIONS DE PREVENTION POUR LES SENIORS



Le CLIC des Quatre Rivières, organise diverses actions de prévention, en partenariat avec les acteurs et communes du territoire :

- des **actions de prévention** prévues sur le territoire du pays des Vallons de Vilaine.
- du **Café des Aidants** ( espace de parole, ouvert à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée). Les aidants sont libres de venir sans inscription et gratuitement.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

CONTACTER LE CLIC

AU 0299520159

## Un porte-à-porte pour échanger sur le projet éolien de Ercé en Lamée



Un projet éolien est en cours de développement à Ercé en Lamée. Il est porté par Valeco, producteur et exploitant d'énergies renouvelables et Energ'iv, acteur public d'Ille-et-Vilaine de production d'énergie renouvelable. Ce projet situé au sud du secteur Saint-Laurent et de l'Étang de la Coulée, délimitée par la D57 à l'est et par la D82 à l'ouest prévoit l'installation de 2 ou 3 machines.

Nous souhaitons impliquer les habitants qui le souhaitent à ce projet.



Les mardi 11 octobre, jeudi 13 octobre et samedi 15 octobre, Energ'iv viendra à votre rencontre par l'organisation d'un porte-à-porte dans le secteur de la **Gare, Roche, la Beucherais ainsi que dans le centre-ville**. Toutes les habitations dans un périmètre de 2 kilomètres autour du projet seront visitées. Le projet vous sera présenté, cela permettra de comprendre vos attentes ainsi que vous proposer de vous impliquer davantage dans le projet.

### Nos amis les chats et les chiens ..

Ne laissez pas divaguer vos animaux domestiques !

**Utilisation des trottoirs :** Elaguer les arbres, arbustes, haies pour dégager les trottoirs.

**Pour bien vivre ensemble à Ercé-en-Lamée quelques précautions.**

**Nuisances sonores :** Pensez à vos voisins, baissez la musique, n'utilisez vos tondeuses ou débrousailluses ni le dimanche ni à des horaires où les voisins se reposent ou se détendent !

### Entretien des terrains ....

**Ne laissez pas vos terrains se faire envahir par les ronces, les chardons, les broussailles ! Réagissez vite !**

# TÉLÉTHON



Deuxième édition

« Téléthon ERCE EN LAMÉE »

Samedi 3 décembre

Réunion de préparation le vendredi 7 octobre  
salle polyvalente 20H00. Venez nombreux

# FESTIV'EN LAMÉE

Festival Familial et intergénérationnel

Vendredi 25 novembre 20H30

Concert TOM POISSON

Eglise

Samedi 3 décembre 20H30

Concert Musique des Andes

Salle Gabriel MARTIN

Réservez les dates dès maintenant, plus d'informations dans le prochain bulletin

## Ensemble nettoions notre cimetière !

Comme chaque année, la mairie organise une journée citoyenne pour entretenir le cimetière. Les services techniques nettoieront le cimetière de la Fleuriais mais mobilisons-nous pour le cimetière du bourg.

Pour venir nous rejoindre le vendredi 28 octobre, inscrivez vous en mairie. Moment convivial, repas offert !

Marché de Noël

Dimanche  
27 novembre

Salle de la Fleuriais

### Dates à retenir !

**SAMEDI 12 NOVEMBRE :**  
CHOUCRUTE POMPIERS  
ERCÉ TEILLAY  
SALLE DE TEILLAY

**SAMEDI 26 NOVEMBRE :**  
POTÉE / BOURGUIGNON  
SOCIÉTÉ DE CHASSE LE  
SAINT HUBERT  
SALLE POLYVALENTE

**SAMEDI 3 DÉCEMBRE**  
CÉRÉMONIE DE LA  
SAINTE BARBE  
CENTRE D'INCENDIE ET  
DE SECOURS  
ERCÉ TEILLAY

DECLI'C de DESHY'D  
THEATRE D'IMPROVISATION

POUR RIRE ET S'AMUSER ENSEMBLE

## DES ATELIERS DE THEATRE D'IMPROVISATION ADOS/ADULTES

TOUS LES MARDI ET JEUDI  
SOIR DE 19H À 21H

A ERCE EN LAMÉE  
21 RUE DES MUGUETS

RENSEIGNEMENTS :  
BRIGITTE THORE : 06.84.77.14.49  
INSTALLÉE À SAINT SULPICE DES LANDES

Bientôt 16 ans ? pensez au

## RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

## Le coin des commerçants

### épi Service

Epicierie, dépôt de pain, gaz...

#### LES PIZZ'A PAT



Pizzas artisanales tous les vendredis et samedis.

## O Sulpice des pains, un boulanger à votre service

Lundi, mardi, jeudi, et vendredi 7H30/13H00 – 15H30/19H00

Samedi et dimanche 7H30/13H00 Fermeture le mercredi

Pain, viennoiseries, pâtisseries, sandwiches... 09 51 76 35 38



**Boucherie MERCIER** 7 Rue du Muguet—35620 ERCE en LAMÉE-  
0299443023

### LES PROMOTIONS

du 04 au 09 octobre filet de poulet 13€90 kg  
filet mignon de porc 13 €90 kg

du 18 au 23 octobre poulet fermier blanc ou jaune  
1kg500 1kg 700 la piece 14€50